



Edito

La révision du Plan Local d'Urbanisme a demandé du temps et de la patience ...

Débuté en 2015 par la réalisation du diagnostic territorial, poursuivi en 2016 par la définition des enjeux de développement de la commune et de ses objectifs en matière d'aménagement, le changement de territoire imposé en 2017 nous a contraint à repositionner notre projet initial.

Si notre nouveau projet urbain a toujours l'ambition de conforter le statut de bourg-centre de la commune et de réguler l'expansion urbaine pour un futur harmonieux et respectueux du cadre de vie de notre commune, il doit maintenant s'inscrire dans les objectifs portés par le PETR Doubs Central.

La réunion publique fixée début juillet a pour objectif de vous présenter le projet final et de vous associer une nouvelle fois à la réflexion.

C'est pourquoi nous comptons vivement sur votre présence à cette prochaine réunion d'échanges !

A très bientôt !

Le Maire, Alain Jacquot

Réunion publique à l'espace culturel de Roulans :
Mercredi 4 juillet 2018 à 19h



D'un SCoT à un autre ...

La révision du Plan Local d'Urbanisme de ROULANS a été engagée en 2015 sous l'impulsion de l'Etat pour **assurer sa mise en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Besançon** approuvé en 2011. Un premier projet a été établi répondant aux objectifs communautaires définis par ce document, notamment en termes de développement économique, d'habitat et d'équipements.

Mais, avec la loi sur la Nouvelle Organisation des Territoires, dite loi NOTRe, et en dépit d'une forte volonté communale de maintenir ROULANS sur le territoire du Grand Besançon, la commune a été contrainte d'adhérer à la Communauté de Communes Doubs Baumoises et au SCoT du Doubs Central à compter du 1^{er} janvier 2017.



La loi NOTRe fait partie de l'acte III de la décentralisation mis en œuvre sous la présidence de François Hollande qui tend à renforcer les compétences des Communautés de Communes.

Un seuil de population a été imposé aux Communautés de Communes par la loi : 14 710 habitants dans le Doubs.

Un nouveau territoire

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de ROULANS est membre de la Communauté de Communes Doubs Baumoises (CCDB). Cet établissement public de coopération Intercommunale regroupe 58 communes et accueille 16600 habitants (Population légale Insee 2015) sur 348,91 km².

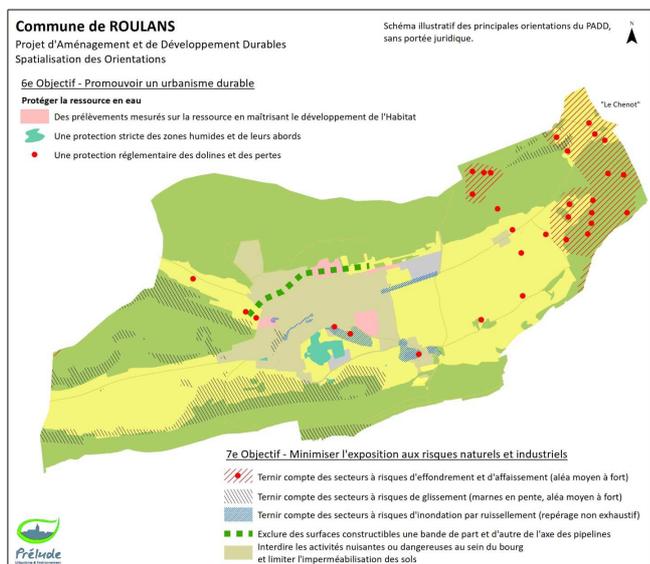
Au sein de ce groupement, ROULANS constitue un bourg important. La commune est en effet à la fois la plus importante en termes de population après Baume-les-Dames (bourg-centre de l'EPCI) et le 3^e pôle d'emploi du territoire après Baume-les-Dames et Autechaux.

Un projet communal ambitieux, mais cadré par la loi et le SCoT Doubs Central

La révision du PLU de ROULANS est l'occasion d'étudier les perspectives d'un développement raisonné répondant aux attentes du Grenelle de l'Environnement, de la récente loi ALUR ainsi qu'à l'encadrement local assuré par le SCoT Doubs Central.

ROULANS dispose actuellement d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2006 dont la révision a été prescrite le 18 Septembre 2014. Après trois années de travaux, la révision du PLU entre dans sa dernière phase.

Lors de la réunion publique du 15 septembre 2016, ont été présentés les éléments principaux du diagnostic ainsi que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables proposé par la commune pour les quinze prochaines années et débattu à plusieurs reprises en Conseil Municipal.



Les deux grands axes, autour desquels s'appuiera le projet final, n'ont pas évolué avec le changement de SCoT, il s'agit de :

→ conforter le statut de bourg-centre que constitue ROULANS pour les villages alentours :

- en assurant les conditions du développement urbain : 1400 habitants d'ici 15 ans (développement de l'habitat, développement de l'emploi et des commerces, renforcement des équipements) ;
- en favorisant une mixité sociale et intergénérationnelle ;
- en améliorant le fonctionnement urbain (renforcement de la centralité et des liaisons interquartiers, sécurisation de la traversée et organisation du stationnement).

→ maintenir la qualité du cadre de vie de ROULANS :

- en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers (patrimoine naturel remarquable, continuités écologiques, potentiel agricole, valorisation des forêts) ;
- en sauvegardant le patrimoine et l'identité paysagère (protection, préservation, encadrement de l'urbanisation) ;
- en favorisant un urbanisme durable (protection de la ressource en eau, qualité environnementale des aménagements) ;
- en minimisant l'exposition aux risques naturels et industriels.

Si le projet communal est conforme aux prescriptions du SCoT concernant la protection des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et des milieux naturels, en revanche il a nécessité quelques adaptations, notamment :

- en faveur de la diversification des logements neufs, en inscrivant des objectifs chiffrés de production de petits logements (T1 à T3) et de logements locatifs, abordables et adaptés ;
- la définition d'Orientations d'Aménagement de Programmation pour toutes les zones d'extension et l'aménagement des espaces libres importants de la zone urbaine ;
- un niveau de densité pour les constructions neuves de 12 logements par hectare en moyenne à l'échelle communale.

Suite à l'évolution du contexte territorial, la CCDB a également du se prononcer le 16 Mai 2018 sur l'intérêt communautaire de la Zone d'Activités au lieu-dit "Sous la Plante" afin d'assurer son inscription future dans l'armature économique du SCoT et ainsi sa légitimité dans le PLU de ROULANS.

La Municipalité entend porter à la connaissance du public les éléments nouveaux du PLU et présenter les principes du Zonage et du Règlement qui sont retenus à ce jour au cours d'une 2^{ème} réunion publique.

Cette réunion publique, ouverte à tous, permettra de vous exposer et de débattre des principes qui ont conduit à la définition réglementaire du projet communal.

